

ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE OU DE DÉCÈS

Éditée le 20/08/2026

Un acte d'état civil est demandé dans presque tous les dossiers administratifs. Il est gratuit et se demande à la mairie du lieu de l'événement, ou en ligne.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Nom, prénoms et date de l'événement
- ☐ Noms et prénoms des parents (pour une copie intégrale)
- ☐ Pièce d'identité du demandeur
- ☐ Adresse postale pour la réception

L'ESSENTIEL

Où déposer : Mairie du lieu de naissance, ou en ligne. Pour une naissance à l'étranger : service central d'état civil de Nantes

Délai : Quelques jours à 3 semaines

Coût : Gratuit

Site officiel: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

LE CONSEIL DE L'ADA

Demandez toujours une copie intégrale (et non un extrait sans filiation) : c'est ce que réclament la préfecture et le tribunal.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA rédige la demande, y compris auprès du service central d'état civil de Nantes pour les naissances à l'étranger.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>